Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_166-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	02/09/2026
Date d'affichage de la convocation	02/09/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	

Etaient absents excusés : Mme Corine CHAVOIX

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Corine CHAVOIX à Mme Aline LE BOUÉDEC

M.Romain FIZE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/09-166 : Objet : Convention d'occupation privative du domaine public entre la commune de Romagné et la société ATC France

Rapporteur : M.Denis Manceau, 2ème Adjoint

L'opérateur Orange cherche à améliorer les insuffisances actuelles de couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la commune. Il a mandaté la société ATC France pour implanter une antenne dans la zone artisanale du Guélus.

La société ATC souhaite conclure une convention d'occupation du domaine public avec la commune à cette fin.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_166-DE

Une redevance de 3000 € /an sera versée à la commune par la société ATC en contrepartie de cette occupation. Le montant de la redevance sera indexé sur l'indice de 1% au 1er janvier de chaque année. La convention est conclue pour une durée de 12 ans, et tacitement prolongée par périodes successives de 6 ans.

La commission des finances du 02/09/2026 a émis un avis favorable au projet.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 02/09/2026
Après avoir entendu l'exposé du 2ème Adjoint et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité dont un pouvoir par :
17 voix pour
1 voix contre (M.Christophe DÉSAUNAY)
1 abstention (Mme Marie-Pierre PIGACHE)

- **Approuve** le projet d'implantation par la société ATC France d'une antenne relais sur la parcelle YK61 ;
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation privative de la parcelle de terrain communale YK61 avec la société ATC France, ainsi que tous documents en lien avec cette délibération.
- **Dit** que le montant annuel de la redevance pour l'occupation de ladite parcelle sera de 3000,00 €, indexé à 1% d'augmentation chaque année.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture De Rennes le* : 11/09/2026
- *de la publication : Le : 11/09/2026*

La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Romain FIZE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Aline LE BOUÉDEC